

COMMUNE DE MANIGOD
HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin, le Conseil Municipal de la Commune de MANIGOD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de M. CHAUSSON Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2026

Pouvoir : 2

Présents MM et Mmes CHAUSSON Stéphane, CAMPREDON Aimée, BOZON-LIAUDET Renaud, PACCARD Patricia, LANDRIVON Gilles, BLANC Sébastien, PACCARD Nathalie, ESCUDERO Arnaud, NAZON Mickaël, BURGAT-CHARVILLON Murielle, JOSSERAND Cindy, JOSSERAND Damien,

Excusés ou absents : M Mmes PERRILLAT-MERCEROZ Philippe, DUMAS Perrine (pouvoir à LANDRIVON Gilles), LESAGE Jeanne (pouvoir à PACCARD Nathalie)

M. Damien JOSSERAND est élu secrétaire.

oooooooooooo

D2026-82 OBJET : GROUPE SCOLAIRE PIERRE BOZON-LEYDIER- APPROBATION
DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA PAUSE MERIDIENNE

Rapporteur : M. l'Adjointe aux Affaires scolaires

Il est fait lecture à l'assemblée des principales modifications apportées au règlement intérieur de la pause méridienne pour l'année scolaire 2026/2027.

La principale modification concerne les modalités de désinscription des enfants. Désormais celle-ci se fera directement auprès de la restauration scolaire et exclusivement depuis la plateforme « Portail Citoyen » ou par mail à l'adresse restaurant-scolaire@mairie-manigod.fr au plus tard avant 8 h le jour même.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la pause méridienne pour la rentrée scolaire 2026/2027,

Fait et délibéré aux lieu et date susdits. Au registre suivent les signatures.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération télétransmise en Préfecture le 02/07/2026 et publiée ou notifiée le 02/07/2026.

Le Secrétaire de séance,

Damien JOSSERAND

*Fait à MANIGOD,
Le Maire,*

Stéphane CHAUSSON

